Envoyé en préfecture le 10/06/2022
Reçu en préfecture le 10/06/2022
Affiché le
ID : 035-200073500-20220610-DECI_2022_06-DE

SMICTOM
PAYS DE FOUGÈRES

Décision du Bureau

en vertu de la délibération du 7 octobre 2020
relative aux délégations de compétences

Décision n°2022-06

Dans le cadre du déploiement de la Redevance Incitative sur le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères, la modification des circuits de collecte actuels s'avère nécessaire.

Afin de tenir les délais de mise en œuvre des nouveaux circuits de collecte dans le courant du premier semestre 2023, le SMICTOM a fait le choix d'externaliser cette mission.

Dans un souci d'optimisation des coûts et des délais d'intervention, le prestataire de service retenu pour la création de circuits de collecte doit être en capacité d'élaborer son travail à partir des données de géolocalisation produites par les équipements SIMPLICITI installés dans les camions bennes du SMICTOM. Ce même prestataire doit permettre la réintégration des nouveaux circuits dématérialisés dans le logiciel SIMPLICITI de gestion et guidage des camions bennes.

Les sociétés ECOBOX SARL et IMLG France ont été consultées.
La société d'ingénierie et d'études techniques IMLG France, basée à St Jeannet (06), a effectué une proposition partielle qui ne correspond pas aux besoins du SMICTOM.
La société Ecobox, basée à CENON (33), appartient au groupe SIMPLICITI. Elle est spécialisée dans la création et modification de circuits de collecte. Cette société a effectué une proposition répondant aux attentes du SMICTOM, tant sur le plan technique que financier. Le montant de la prestation est évaluée à 34 600€ HT soit 41 520€ TTC.

LE BUREAU, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE de confier à la société Ecobox, 55 rue Camille Pelletan (entrée B) 33150 CENON, la prestation de création de nouveaux circuits de collecte et leur intégration dans le logiciel de gestion GEORED de la société SIMPLICITI, pour un montant de 41 520 € TTC.

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à signer tout document à cet effet,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2022, compte 2313.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

DEPUIS LE
AFFICHE LE
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le
Le Président,

SMICTOM
PAYS DE FOUGÈRES

Serge BOUDET

www.smictom-fougeres.fr
Allée Eugène Freyssinet - ZA de l'Aumaillerie
35 133 Javené
02.99.94.34.58